

L'an deux mille neuf, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2009

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. M. DUBOIS. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints. M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. M. COUDERT. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTES excusées : Mme LAFONT. Melle ARNAUD. Mme COLETTE.

ABSENTE : Melle LOULIER.

Mme LAFONT a donné procuration à M. DUBOIS.
Melle ARNAUD a donné procuration à M. LAROCHE.
Mme COLETTE a donné procuration à M. COUDERT.

SECRÉTAIRE : Michel LACOMBE.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Echappées vertes**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite toutes les aides financières possibles pour la mise en place, pendant la période estivale, d'une série d'expositions sur le thème « Echappées vertes », salle Attane ;
☞ précise que le coût est estimé à 17 500 € H.T.

- **Les arts de la rue**

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite toutes les aides financières possibles pour la mise en place, pendant la période estivale, de manifestations ayant pour thème « Les arts de la rue » ;
☞ précise que le coût du projet est estimé à 5 740 € H.T.

- **Spectacle déambulatoire**

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite toutes les aides financières possibles pour la mise en place, pendant la période estivale, d'un stage de danse organisé par l'artiste chorégraphe Claire Newland ;
☞ précise que le coût de l'opération est estimé à 2 310 € H.T.

- **Nadau**

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite toutes les aides financières possibles pour l'organisation d'un concert de NADAU à l'occasion des festivités autour du 14 juillet prochain ;
☞ précise que le coût de cette manifestation est estimé à 14 200 € H.T.

- **Restauration du buste d'Arédius**

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite toutes les aides financières possibles pour la restauration du buste d'Arédius exposé dans la Collégiale ;
☞ précise que le coût des travaux s'élèvent à 5 900 € H.T.

- **Programme EPODE**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) pour toutes les opérations qui seront réalisées au cours de l'année 2009 au titre du programme EPODE.

- **4^{ème} forum du temps libre et des loisirs**

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite auprès de la CAF de la Haute-Vienne et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports l'aide financière la plus élevée possible pour l'organisation du 4^{ème} forum du temps libre et des loisirs prévu en septembre 2009 ;
☞ précise que le coût du projet est de 13 350 €.

2. TARIFS DE LA FÊTE FORAINE :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ fixe de nouveaux tarifs de droits de place pour les manèges et attractions pendant la fête foraine annuelle de la manière suivante :

- Boutiques diverses..... : 4 € le mètre linéaire
- Attractions non motorisées (toboggans gonflables...)..... : 50 € l'emplacement
- Manèges et attractions pour enfants..... : 60 € l'emplacement
- Boîtes à rire (trains fantômes, palais des glaces...)..... : 120 € l'emplacement
- Manèges à sensation forte et auto-scooters pour adultes : 180 € l'emplacement

☞ précise que ces tarifs s'appliquent pour la durée totale de la fête, soit 2 jours.

3. RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES ÉCOLES :

- **Participation financière de la commune du Chalard**

Rapporteur : Annie ARNAUD

Considérant que la commune de Saint-Yrieix accueille dans ses établissements scolaires des enfants de la commune du Chalard depuis la fermeture de leur école,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ demande que ladite commune participe aux frais de scolarité des enfants accueillis, et ce à partir de l'année scolaire en cours ;
☞ inscrit la recette correspondante au budget 2009 ;
☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

4. ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 228,49 € détaillée comme suit :

- 48,80 € correspondant à des frais de cantine et garderie scolaires établis en 2007 ;
- 140,40 € correspondant à des frais de cantine et garderie scolaires établis en 2008 ;
- 39,29 € regroupant plusieurs sommes modiques ne pouvant pas bénéficier de poursuites et correspondant à des frais de cantine et garderie scolaires.

5. DÉCONSTRUCTION DES IMMEUBLES SIS 23, RUE DES BARIS ET 1, RUE PARDOUX BORDAS :

- **Engagement de la dépense liée à la démolition de l'immeuble MAURY**
- **Demande de subvention auprès de l'ANAH**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ autorise l'engagement, avant le vote du budget primitif 2009, de la dépense de 72 158,07 € correspondant au premier acompte du coût de déconstruction de l'immeuble MAURY, le montant total de l'opération s'élevant à 120 665,67 € ;
☞ procède à l'inscription de la dépense au budget primitif 2009 ;
☞ sollicite une aide financière auprès de l'Association pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

6. CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS PAR L'ODHAC/Office Public de l'Habitat 87 AU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2

- **Garanties partielles accordées par la commune pour les emprunts contractés par l'ODHAC/OPH 87**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

L'ODHAC/Office public de l'habitat 87 réalise 4 pavillons au lotissement du Bocage 2. Les deux emprunts que l'organisme va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations doivent bénéficier de la garantie de la commune à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :
☞ que la commune accorde sa garantie partielle pour le remboursement des sommes suivantes :

- 188 500 € représentant 50 % d'un emprunt PLUS de 377 000 € ;
- 19 000 € représentant 50 % d'un emprunt PLUS FONCIER de 38 000 €.

☞ autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

PERSONNEL

INDEMNISATION DES FRAIS PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DU CENTRE CULTUREL ET DES TECHNICIENS INTERVENANT LORS DES SPECTACLES

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ autorise le remboursement des dépenses du personnel du centre culturel et des techniciens intervenant lors des spectacles à hauteur de 32 € par mois et par agent, sous réserve que les intéressés fournissent les justificatifs nécessaires ;
- ☞ décide de porter le montant maximum du remboursement à 320 € par an et par agent.

MARCHÉS DE TRAVAUX

1. MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE ÉQUESTRE :

- **Attribution de lots suite au lancement d'une nouvelle procédure**

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ décide d'attribuer les lots non retenus lors de la commission d'appel d'offres du 2 février dernier aux entreprises suivantes :
 - lot n° 2 « Charpente métallique, couverture, zinguerie » à la société SEES pour un montant de :
 - 39 899,04 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - 1 140,00 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1 « réfection cour des écuries et reprise des eaux pluviales » ;
 - lot n° 3 « Clôtures bois, bardage bois » à l'entreprise Gaby VEYRIER pour un montant de :
 - 40 391,90 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - 1 876,00 € H.T. pour la tranche conditionnelle 2 « aménagement parking poids lourds de la partie concours » ;
 - lot n° 6 « Plomberie » à l'entreprise AIXE CONFORT pour un montant de 3 961,80 € H.T.
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

2. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE PORCHE :

- **Marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'immeuble porche au cabinet d'architecture « Architectes associés » de Limoges ;
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire pour ce dossier.
- ☞ précise que :
 - les honoraires sont présentés sous la forme de taux, leur montant en euros devant être établis en fonction de l'estimation des travaux de construction et d'aménagement de l'immeuble ;
 - la mission comprend une tranche ferme et des tranches complémentaires.

3. RÉALISATION D'UN GIRATOIRE AVENUE DE PÉRIGUEUX :

- **Attribution du marché**

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ attribue le marché relatif à la réalisation d'un giratoire avenue de Périgueux au groupement MEYZIE TP / PIJASSOU T.P. dont l'offre est économiquement la plus avantageuse. Le montant du marché s'élève à 87 638,77 € H.T. ;
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

4. RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PASSÉS EN 2008 :

Rapporteur : Lionel COUDERT

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du Code des marchés publics, le conseil municipal a pris connaissance des marchés passés en 2008.

URBANISME

1. SUPPRESSION DE LA Z.P.P.A.U.P. :

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ procède à la suppression de la Z.P.P.A.U.P. ;
- ☞ demande à la commission régionale du patrimoine et des sites de prendre acte de cette décision dans son prochain ordre du jour.

2. ANNULATION D'UNE CESSION DE PARCELLE AU LIEU-DIT « LA BACHELLERIE DU NORD » :

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, prononce l'annulation de la délibération prise le 8 décembre dernier, visée en Préfecture le 15 décembre 2008, relative à la cession d'une parcelle au lieu-dit « La Bachellerie du Nord », les personnes intéressées ayant fait part de leur renonciation.

3. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « LE THEIL » :

- **Modification du numéro cadastral**

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Suite à une modification du parcellaire cadastral,
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur Jean VIGNAUD, cadastrée section XP numéro 85, au prix initialement fixé, soit 23,78 €.

4. ATTRIBUTION D'UN NOM A DES RUES :

- **Place du Président Magnaud**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'actuelle place du 4 septembre le nom de « Place du président Magnaud ».

- **Rue Georges Lagorce**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à la rue située à hauteur de la Seynie le nom de « rue Georges Lagorce », en mémoire du conseiller municipal élu à Saint-Yrieix de 1977 à 1986, résistant et syndicaliste.

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse signé le 18 décembre 2006, intégrant :

- ☞ des actions à destination des moins de six ans, précédemment financées au titre du contrat enfance (RAM, activités culturelles, ludothèque...);
- ☞ une action nouvelle dans le champ de la jeunesse (extension de l'amplitude d'ouverture de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires).

2. POUR INFORMATION

Rapporteur : Mr le Maire

Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

AUTRE QUESTION PORTÉE A L'ORDRE DU JOUR

DEMANDE D'UNE AIDE A LA PERFORMANCE EPURATOIRE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide à la performance épuratoire auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNÉE 2008 :

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la commune, du service assainissement et du lotissement « Le Bocage 2 » pour l'exercice 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de la commune, du service assainissement et du lotissement « Le Bocage 2 » pour l'exercice 2008.

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 :

Rapporteur : Maryse PRADEAU

- **Commune :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du budget comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 2 271 782 €
(*crédit du compte 1068 du Budget Primitif 2009*)

- **Assainissement :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement 2008, à savoir 87 082 €, au financement des dépenses d'investissement (*compte 1068 du Budget Primitif 2009*).

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :

Conformément à la loi du 6 février 1992, un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu.

La séance est levée à 23h00.

* * * * *